



## LES RÈGLES DE VIE DE L'HÉBERGEMENT

La Cité des formations propose un service hébergement, un espace de vie collectif qui demande une gestion matérielle et une organisation précise. Tout apprenti(e) interne prend connaissance de ce règlement, l'applique dans le respect des personnes et des biens et du savoir-vivre en communauté.

### LES LIEUX D'ACCUEIL

- Une partie des chambres de l'internat est réservée aux filles, une autre aux garçons. De 17h30 à 22h30, toute circulation dans l'hébergement doit être signalée à l'animateur de permanence et la porte de chambre doit rester ouverte.
- Un local bagagerie situé au RDC de l'internat est ouvert :
  - le lundi à 9h15 et 17h30.
  - le vendredi jusqu'à 8h15. Ouverture également à 17h30.
- L'hébergement est fermé de 8h15 à 17h30 et ne sera pas ouvert en dehors de ces heures.

### ORGANISATION HEBDOMADAIRE DE L'HÉBERGEMENT

Lundi	9h15 – 9h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vos valises peuvent être entreposées dans la bagagerie.</li></ul>
	17h30 – 18h45	<ul style="list-style-type: none"><li>• Règlement de la pension</li><li>• Installation dans les chambres</li></ul>
Mardi au jeudi	17h30 – 18h45	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appel des internes</li><li>• Accès aux salles d'animation</li><li>• Sorties majeurs et mineurs autorisées</li><li>• Aide aux devoirs</li></ul>
	18h45 – 19h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dîner. Nettoyage des tables après le repas.</li></ul>
	19h30 – 22h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Animation / Sorties majeurs.</li></ul>
	22h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fin des activités / des sorties.</li></ul>
	22h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les internes regagnent leur chambre sans bruit</li></ul>
	7h15	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture du self pour le petit déjeuner</li></ul>
Vendredi	7h00	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rangement et nettoyage des chambres</li><li>• Inventaire avec un animateur</li><li>• Ouverture de la bagagerie</li></ul>

Dans un souci de calme et de respect du rythme de chacun, les douches doivent être prises avant 22h00 (sauf exception donnée par un(e) animateur(trice)) ou après 7h00 du matin.

## FRAIS D'HÉBERGEMENT

L'engagement à l'internat est trimestriel. Au terme du trimestre, vous pouvez changer de statut (demi-pensionnaire / externe) en adressant un courrier à la Direction de La Cité des formations.

Le montant de la semaine est fixé à 101,70 €uros (Tarifs 2022), sur la base de 4 nuits + 4 petits déjeuners + 5 repas le midi + 4 repas le soir.

Le règlement de l'internat est à effectuer auprès d'un agent comptable, le lundi, de 13h30 à 18h15.

La présence de l'apprenti interne est obligatoire toute la semaine. Toute absence non justifiée par un arrêt de travail entraînera le paiement intégral de la pension (hébergement et cantine).

## LES CHAMBRES

- **Les clés :**

La clé vous est remise le lundi soir. Vous en êtes responsable toute la semaine. En cas de perte ou de vol, la réfection de la clé et le changement du canon seront à votre charge.

- **L'état des lieux :**

Une caution de 115 € vous est demandée en début d'année. Elle vous sera rendue si aucune dégradation n'a été signalée ou constatée dans l'année.

Lorsque vous intégrez votre chambre, vous devez procéder à un état des lieux (fiche remise avec les clés) et signaler tout dysfonctionnement à l'animateur, lors de la collecte des fiches remplies, le lundi soir.

Le vendredi matin, l'animateur réalisera un inventaire de la chambre avec vous.

- **L'entretien :**

Vous êtes chargé(e) du nettoyage et du rangement quotidien de votre chambre. Des produits d'entretien sont mis à votre disposition. Votre chambre doit être rangée : lit fait et affaires rangées. L'établissement prend en charge un nettoyage hebdomadaire qui assure à chaque interne de bénéficier d'une chambre propre lors de sa semaine de formation.

La Direction se donne le droit de vérifier l'état des lieux, à tout moment dans votre semaine de formation.

- **Les effets personnels :**

Les tenues de service peuvent être entreposées dans les armoires. Nous avons à votre disposition une table à repasser, un fer, un portant... Ce matériel est à demander aux animateurs.

Les mallettes de couteaux doivent obligatoirement être déposées dans la bagagerie et récupérées de 8h00 à 8h15 uniquement.

Vous êtes responsable de vos biens personnels, nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur.

## SORTIES

- **Les apprentis majeurs** sont autorisés à sortir le lundi de 19h30 à 22h30 ; du mardi au jeudi de 17h30 à 18h45 et de 19h30 à 22h30. Une décharge de responsabilité doit être signée par l'apprenti majeur concerné.
- **Les apprentis mineurs** sont autorisés à sortir du mardi au jeudi de 17h30 à 18h45 sur autorisation parentale signée par le représentant légal.
- Les apprentis internes doivent se présenter à l'animateur dès la fin des cours à 17h30 du mardi au jeudi.

**Toute sortie doit être signalée dans le cahier de sortie disponible auprès de l'animateur de permanence.**

- **Des sorties encadrées** par un animateur sont organisées en soirée. Les apprentis majeurs et mineurs peuvent en bénéficier.
- **Pour toute sortie exceptionnelle**, les apprentis mineurs doivent fournir un courrier des parents et les apprentis majeurs, un courrier motivé adressé à la CPE.

## SANTÉ/SÉCURITÉ

- Un apprenti sous traitement médical devra être en mesure de présenter à l'animateur une ordonnance valide.  
De même, toute prise de médicaments doit être signalée à l'animateur.
- Lorsqu'un apprenti est malade ou est victime d'un accident, l'animateur de permanence contactera SOS médecin ou les pompiers.
- Les consignes d'incendie sont affichées dans chaque chambre et sont à lire attentivement.

## DISCIPLINE ET SANCTION

- **Dégradations :**

Vous devez respecter les personnes et les biens. Toute dégradation fera l'objet d'une facturation adressée au responsable légal ou à vous-même si vous êtes majeur. Le coût des dégâts est estimé par le service technique.

- **Comportements interdits :**

Pour le confort de tous, il est interdit :

- d'introduire des boissons alcoolisées, drogues et produits illicites.

- de fumer dans les locaux (chambres, foyer, réfectoire, espaces extérieurs...)
- de faire entrer une personne extérieure à l'internat dans l'établissement.

Pour la sécurité de tous, il est interdit :

- de manipuler les détecteurs d'incendie.
- de détenir des armes, cutters et autres objets présentant un danger pour autrui et soi-même.
- de sortir par les issues de secours (ne les utiliser qu'en cas d'évacuation).
- de sortir sans autorisation, ou sans en informer les animateurs.
- de déplacer le mobilier de votre chambre.

- **Sanctions :**

Toute infraction aux règles de vie est soumise à des sanctions, déterminées en fonction de la gravité du cas :

- Avertissement oral.
- Avertissement écrit.
- Travail d'intérêt général.
- Exclusion temporaire de l'internat.
- Exclusion définitive de l'internat.
- Exclusion définitive du CFA.

Une équipe éducative composée de cinq animateurs et de la conseillère principale d'éducation est à votre disposition pour vous écouter, vous conseiller, vous orienter.

Cette équipe tend à développer des actions d'animations.

## ACTIVITÉS D'ANIMATION

A travers ces activités, il s'agit de susciter l'esprit d'initiative et de développer l'autonomie, de favoriser la vie en groupe et la tolérance, de favoriser l'accès à la culture. C'est aussi permettre de vous rencontrer, d'échanger, de découvrir.

L'association **APASE** (Association pour Promouvoir des Animations Socio Éducatives) permet de développer un ensemble d'actions sportives, éducatives, culturelles.

Vous pouvez d'ores et déjà accéder à des activités en soirée. Celles-ci peuvent être encadrées par un animateur et / ou être organisées en autonomie (un apprenti est responsable de la salle ou de l'activité).

Des espaces d'animation et du matériel sont accessibles en soirée :

- **Salle de sport** : volley, ping-pong, badminton...
- **Le foyer d'animation** : lieu de rencontres, de discussions, de jeux.
- **Le foyer hébergement** : TV, jeux, livres, atelier de création...
- **Emprunt de livres, de jeux, de matériel sportif.**
- **La fabrique** : accès au matériel informatique et aux ressources pédagogiques, aide aux devoirs.

Des sorties peuvent être prévues et organisées par l'animateur ; d'autres organisées par vous-même, aidé d'un animateur. L'animation ne peut se mettre en place qu'avec votre participation active et votre envie de vous impliquer dans des actions nouvelles.

- Un accompagnement aux devoirs est proposé pour les apprenti(e)s qui le souhaitent, encadré par un animateur.

